

PV RECEPTION DE TRAVAUX

Je soussigné, Dossier PONTANT . (villa 8)
(le client ou maître d'ouvrage),

Concernant les travaux exécutés en date du 15 / 04 / 24 par l'entreprise :
Laloi menuiserie

A la demande de la société SAS LALOI MENUISERIES, procède à leur réception.

Le client ou maître d'ouvrage déclare que :

Cette réception est prononcée sans réserve.

Cette réception est prononcée avec les réserves suivantes :

Cette réception est refusée / différée (rayer la mention inutiles) pour les motifs suivants :

La signature du PV de réception des travaux et le règlement autorisent le client ou maître d'ouvrage soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Gimel le 15/04/24
En 2 exemplaires dont un remis à chacune des parties.

Signature du client ou maître d'ouvrage

Reboulas

Signature de l'entreprise

Erick

Réserve au service administratif : Nom intervenant : Eric
Date d'intervention 15 / 04 / 24
Horaires d'intervention de 12 h 30 mn à 15 h 00 mn